

DEC221214DR02

Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris - ISTEP**LE PRESIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC220186DAJ du 10 février 2022 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'unité UMR7193 intitulée Institut des sciences de la Terre Paris - ISTEP, dont la directrice est Mme Sylvie LEROY ;

Vu la décision DEC191970DR02 du 10 juillet 2019 portant création du conseil de laboratoire de l'UMR7193 ;

Vu la décision DEC220268INSU du 31 janvier 2022 portant respectivement nomination de M. Olivier LACOMBE aux fonctions de directeur et de Mesdames Hélène BALCONE-BOISSARD et Elia D'ACREMONT aux fonctions de directrices-adjointes de l'UMR7193, à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

DECIDE :**Article 1er :**

Pour tenir compte, d'une part, de l'évolution de l'équipe de direction (membres de droit) et, d'autre part, de l'ajustement des effectifs de l'Unité, l'article 2 de la décision DEC191970DR02 susvisée est modifié comme suit :

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- 3 membres de droit : le directeur et les 2 directrices-adjointes
- 9 membres élus dont :
 - 3 élu.e.s dans le collège ITA/BIATSS
 - 2 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang A (DR – professeurs)
 - 3 élu.e.s dans le collège C/EC, sous-collège rang B (CR – MCF)
 - 1 élu.e dans le collège C/EC, sous-collège doctorant.e.s
- 3 membres nommés

Article 3 : Durée

En application de la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée, le conseil nouvellement composé est mis en place pour la durée restant à courir du mandat de l'UMR7193.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

CNRS

Délégation Paris-Centre
16 rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris
T. 01 42 34 94 00

www.cnrs.fr